



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

PROVINCE DE QUÉBEC MRC MONTCALM MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mars 2020, à 20 h, à la Bibliothèque sise au 45 rue des Écoles à Saint-Esprit, sous la présidence de madame Sandra Cardin, maire suppléante.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemare, conseiller district # 6

Madame Nicole Renaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Monsieur Michel Brisson, maire, a justifié son absence.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la présidente madame Sandra Cardin, maire suppléante, déclare la présente séance ouverte.



Mme Cardin, pour l'assistance fait une mise au point de l'état de santé de Monsieur le Maire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2020
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.2 Quote-part de l'Écocentre pour 2020
 - 3.3 Décompte # 3 – Réaménagement à la mairie et mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence – Construction Julien Dalpé inc.
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (février 2020)
 - 5.2 Dépôt du rapport financier pour l'exercice financier s'étant terminé au 31 décembre 2019
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
 - 7.1 Adoption du Règlement 643-2020 – Règlement abrogeant le règlement 361 visant la tarification aux usagers du service de remplissage des extincteurs offert par la municipalité de Saint-Esprit
 - 7.2 Adoption de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
 - 7.3 Adoption de la Politique de gestion des actifs municipaux
 - 7.4 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1er avril au 31 juillet 2020
 - 7.5 Fermeture de la mairie et de la bibliothèque municipale pour la période estivale 2020
 - 7.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2019 (PAERRL) — reddition de comptes
 - 7.7 Changement du lieu de la séance du conseil du 6 avril 2020
 - 7.8 Requête au ministère des Transports – permis de voirie
 - 7.9 Contrat de coupe du gazon sur les sites municipaux pour la saison 2020
 - 7.10 Adjudication du contrat – Bouclage d'aqueduc rue Villemare
 - 7.11 Mandat de balayage et de nettoyage de rues et des trottoirs de la municipalité de Saint-Esprit – saison 2020
 - 7.12 Mandat pour services professionnels – Assistance professionnelle pour la négociation de la nouvelle entente avec Olymel
 - 7.13 Demande auprès du MTQ – Réduction de la vitesse et autres
 - 7.14 Autorisation pour aller en appel d'offres sur invitation ou public - Aménagement paysager
 - 7.15 Autorisation pour aller en appel d'offres sur invitation pour services professionnels - Révision des règlements d'urbanisme



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

- 7.16 Demande de permis assujéti au règlement relatif au PIIA sur le lot 4 362 678, 163 rang de la Côte Saint-Louis – rénovation du bâtiment principal
- 7.17 Autorisation de signature d'une entente relative à l'opération de la concession du restaurant du terrain de balle
- 7.18 Acquisition de deux friteuses pour le restaurant du terrain de balle
- 7.19 Programmation de la Journée de la pêche 2020
- 7.20 Contrat d'animation pour le camp de jour 2020
- 7.21 Autorisation pour la tenue de la Journée verte 2020
- 7.22 Autorisation pour la tenue de l'activité Fête nationale du Québec 2020
- 7.23 Don au CPA Tourbillon des Laurentides inc.
- 7.24 Avril, décrété mois de la jonquille
- 8. VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2020-03-054

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2020

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2020-03-055

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 comme présenté.

ADOPTÉE.



Période de questions, 15 personnes présentes, aucune question.

3. APPROBATION DES COMPTES

3.1 Comptes à payer

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 29 février 2020 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2020-03-056

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 29 février 2020 totalisant **92 134.06 \$** et d'en autoriser les paiements.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 29 février 2020, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **22 018.94 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.



3.2 Quote-part de l'Écocentre pour 2020

Considérant que la municipalité de Saint-Esprit doit verser sa quote-part pour couvrir les dépenses d'exploitation de l'Écocentre pour 2020;

Considérant que de l'article 10 de l'entente intermunicipale prévoit que chacune des municipalités faisant partie de la régie intermunicipale doit prévoir par résolution que les surplus dégagés par l'Écocentre feront l'objet d'un fonds réservé affecté audit Écocentre.

2020-03-057

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER les quatre (4) versements de 7 454.26 \$ totalisant l'ensemble de la quote-part prévue pour l'année 2020 de **29 817.04 \$**, soit un premier le 16 mars 2020, un deuxième le 15 juin 2020, un troisième le 15 septembre 2020 et un dernier le 15 décembre 2020.

D'AFFECTER l'ensemble de la dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-45300-959** et d'en autoriser le paiement.

De plus, la municipalité demande à ce que les surplus dégagés au fil des années fassent l'objet d'un fonds réservé affecté audit Écocentre.

ADOPTÉE.



3.3 Décompte # 3 – Réaménagement à la mairie et mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence – Construction Julien Dalpé inc.

Considérant le contrat portant le numéro ADM201906-204 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et *Construction Julien Dalpé inc.* pour les travaux de réaménagement à la mairie et la mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence;

Considérant la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de Marianne Drainville Architecte, du 27 février 2020, pour lesdits travaux de réaménagement;

Considérant la retenue contractuelle de 10 %.

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

2020-03-058

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif #3 à l'entreprise *Construction Julien Dalpé inc.* au montant de **52 295 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10 % ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire 23-02000-722 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

#### 4. CORRESPONDANCE

La mairesse-suppléante indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue jusqu'au 2 mars 2020.

~~~~~

5. DÉPÔT DE RAPPORTS

5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (février 2020)

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de février 2020.

~~~~~

##### 5.2 Dépôt du rapport financier pour l'exercice financier s'étant terminé au 31 décembre 2019

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2019.

### RAPPORT FINANCIER SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

|                                                                                                  |    | Budget<br>2019 | Réalisations<br>2019 | Réalisations<br>2018 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----------------|----------------------|----------------------|
| <b>Revenus</b>                                                                                   |    |                |                      |                      |
| Fonctionnement                                                                                   | 1  | 3 600 413      | 3 878 202            | 3 459 589            |
| Investissement                                                                                   | 2  |                | 325 032              | 1 408 162            |
|                                                                                                  | 3  | 3 600 413      | 4 203 234            | 4 867 751            |
| <b>Charges</b>                                                                                   | 4  | 3 800 326      | 3 655 124            | 3 399 753            |
| <b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>                                                          | 5  | (199 913)      | 548 110              | 1 467 998            |
| Moins : revenus d'investissement                                                                 | 6  |                | (325 032)            | (1 408 162)          |
| <b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b> | 7  | (199 913)      | 223 078              | 59 836               |
| <b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>                                              |    |                |                      |                      |
| Amortissement des immobilisations                                                                | 8  | 413 682        | 493 096              | 451 400              |
| Financement à long terme des activités de fonctionnement                                         | 9  | 8 146          |                      |                      |
| Remboursement de la dette à long terme                                                           | 10 | (170 100)      | (170 100)            | (165 100)            |
| Affectations                                                                                     |    |                |                      |                      |
| Activités d'investissement                                                                       | 11 | (88 300)       | (307 060)            | (33 293)             |
| Excédent (déficit) accumulé                                                                      | 12 | 36 485         | 44 652               | 32 934               |
| Autres éléments de conciliation                                                                  | 13 |                | 16 035               |                      |



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

|                                                                               |    |         |                |         |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|---------|----------------|---------|
|                                                                               | 14 | 199 913 | 76 623         | 285 941 |
| <b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b> | 15 |         | <b>299 701</b> | 345 777 |

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 3 878 202 \$ et les revenus d'investissement de 325 032 \$ (provenant de subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 4 203 234 \$. Les différentes charges ont totalisé 3 655 124 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 299 701 \$. La municipalité dispose d'un excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2019 de 682 364 \$.

Extrait du rapport financier, pages S16 et S17.

Mme S. Cardin, a fait la lecture du texte ci-dessus, pour l'assistance.



## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.



## 7. AFFAIRES DIVERSES

### 7.1 Adoption du Règlement 643-2020 – Règlement abrogeant le règlement 361 visant la tarification aux usagers du service de remplissage des extincteurs offert par la municipalité de Saint-Esprit

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 3 février 2020 ;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet ;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-03-059

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le Règlement 643-2020 – Règlement abrogeant le règlement 361 visant la tarification aux usagers du service de remplissage des extincteurs offert par la municipalité de Saint-Esprit.

**ADOPTÉE.**



### 7.2 Adoption de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Esprit juge essentiel d'offrir à l'ensemble de son personnel un environnement de travail qui soit sain, sécuritaire et propice à l'efficacité.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

2020-03-060

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes* comme ci au long rédigé.

**DE PRÉSENTER** la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes* à tous les employés municipaux actuels et prochains.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.3 *Adoption de la Politique de gestion des actifs municipaux*

Considérant que la Municipalité de Saint-Esprit juge pertinent de créer, mettre en œuvre et améliorer une approche de gestion qui assure la cohérence de ses divers plans et qui est alignée sur les meilleures pratiques de la gestion d'actifs et du développement durable.

2020-03-061

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER la *Politique de gestion des actifs municipaux* comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.

~~~~~

### 7.4 *Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1er avril au 31 juillet 2020*

2020-03-062

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE NOMMER** le conseiller, monsieur Claude Gosselin, à titre de maire suppléant ainsi que substitut au conseil de la MRC de Montcalm pour le prochain quadrimestre débutant le 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'au 31 juillet 2020.

**DE TRANSMETTRE** cette résolution à la MRC de Montcalm.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.5 *Fermeture de la mairie et de la bibliothèque municipale pour la période estivale 2020*

Considérant l'intérêt de plusieurs employés pour prendre leur période de vacances annuelles estivales lors de la période des vacances dites « de la construction » ;

Considérant les articles 16.09 et 16.10 de la convention collective en vigueur.

2020-03-063

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE DÉCRÉTER la fermeture de la mairie du 19 juillet au 2 août 2020 inclusivement et de la bibliothèque du 12 juillet au 2 août 2020.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

D'INFORMER le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 5313 de la décision du conseil en lui transmettant la présente résolution.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2019 (PAERRL) — reddition de comptes**

**Considérant** que le ministère des Transports versera une compensation de 17 244 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

**Considérant** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

2020-03-064

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'INFORMER** le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.7 Changement du lieu de la séance du conseil du 6 avril 2020

Considérant les travaux de réaménagement à la mairie;

Considérant qu'il est nécessaire de changer le lieu de la séance ordinaire du 6 avril 2020 à 20 h.

2020-03-065

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemare
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RELOCALISER la séance du conseil du 6 avril 2020 à 20 h à la bibliothèque Alice-Parizeau, au 45, rue des Écoles, Saint-Esprit.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.8 Requête au ministère des Transports – permis de voirie**

**Considérant** que la municipalité doit exécuter de temps à autre des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

**Considérant** que la municipalité doit obtenir un permis de voirie de ce ministère pour intervenir sur les routes entretenues par ce dernier;

**Considérant** que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**Considérant** que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère;

**Considérant** que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état d'origine.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

2020-03-066

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE DEMANDER** au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie pour l'année 2020 et qu'elle autorise le directeur des infrastructures et de l'aménagement à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.9 **Contrat de coupe du gazon sur les sites municipaux pour la saison 2020**

Considérant que le contrat de coupe de gazon sur les sites municipaux avec les Entreprises S. Tardif prévoyait une option de renouvellement d'un an;

Considérant la recommandation favorable du directeur des infrastructures et de l'aménagement.

2020-03-067

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RENOUELER, pour une durée d'un an, le contrat de coupe de gazon à *Entreprises S. Tardif* pour la saison 2020 au prix fixe de **9 500 \$ plus taxes**. Le paiement s'effectuera en trois (3) versements égaux vers le 15 mai, le 15 juillet et le 15 novembre 2020.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70150-522** et d'en autoriser les paiements.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 7.10 **Adjudication du contrat – Bouclage d'aqueduc rue Villemaire**

**Considérant** la résolution 2020-01-020 autorisant l'appel d'offres public pour des travaux de bouclage d'aqueduc de la rue Villemaire;

**Considérant** le résultat de l'ouverture des dix (10) soumissions conformes sur les onze (11) reçues et dont l'ouverture a eu lieu le 20 février 2020 à 11 h;

**Considérant** les résultats suivants (taxes incluses) :

|                                               |               |
|-----------------------------------------------|---------------|
| • <i>Construction Moka inc.</i>               | 68 818,57 \$  |
| • <i>Les Excavations Michel Chartier inc.</i> | 79 337,24 \$  |
| • <i>BLR Excavation inc.</i>                  | 80 639,42 \$  |
| • 9151-3010 Québec inc.                       | 88 128,34 \$  |
| • <i>Les Excavations G. Allard inc.</i>       | 91 001,56 \$  |
| • <i>Excavation Jérémy Forest inc.</i>        | 94 036,26 \$  |
| • <i>Jobert inc.</i>                          | 103 007,54 \$ |
| • <i>Généreux Construction inc.</i>           | 110 492,41 \$ |
| • <i>Excavation Villeneuve inc.</i>           | 113 166,44 \$ |
| • <i>Talvi inc.</i>                           | 185 889,71 \$ |





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

**Considérant** la recommandation de Parallèle 54 du 24 février 2020, qui a effectué l'analyse de la conformité de la plus basse soumission conforme;

2020-03-068

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à *Construction Moka inc.* le mandat de bouclage d'aqueduc rue Villemare, dont le contrat s'élève à 68 818,57 \$.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissements poste budgétaire 23-05000-721 et à laquelle le conseil affecte une partie de la subvention TECQ 2019-2023.

**ADOPTÉE.**



## 7.11 **Mandat de balayage et de nettoyage de rues et des trottoirs de la municipalité de Saint-Esprit – saison 2020**

**Considérant** que les travaux de balayage des dernières années ont été effectués par l'entreprise Balai-Vac, et ce, à la satisfaction de la municipalité;

**Considérant** que la municipalité désire faire balayer et nettoyer les rues et les trottoirs (le cas échéant) de tout le secteur village (8.3 km), les îlots déstructurés (2.7 km) et une série de stationnements.

2020-03-069

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** l'entreprise Balai-Vac pour procéder au balayage et au nettoyage des rues et des trottoirs de la municipalité de Saint-Esprit selon les conditions établies avec la direction des infrastructures et de l'aménagement, pour un montant d'environ 4 675 \$.

Le département de la voirie sera également sur l'équipe de nettoyage des trottoirs. Si la température le permet, les travaux seront effectués entre le 20 avril au 15 mai 2020. Que l'entreprise contacte le département de la voirie afin d'organiser le calendrier des travaux.

Que l'intervention soit effectuée avec un balai aspirateur et que le sable ramassé soit disposé à un endroit local sélectionné par la municipalité.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-32000-459 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.12 **Mandat pour services professionnels – Assistance professionnelle pour la négociation de la nouvelle entente avec Olymel**

**Considérant** le protocole d'entente en vigueur relatif au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité intervenue entre SUPRALIMENT S.E.C. (Olymel) et la municipalité de Saint-Esprit en date du 17 mai 2001;

**Considérant** la résolution 2019-10-347 autorisant la mise en place d'une conduite émissaire (Olymel S.E.C.) desservant les eaux de procédés de l'abattoir et sa mise en service effective au 27 janvier 2020;

**Considérant** les modifications aux débits et charges déversés dans les ouvrages municipaux par l'abattoir résultant des modifications apportées au système de traitement de l'abattoir et ses



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

effets sur la compensation due par la compagnie pour tous travaux d'immobilisation sur ou à l'égard des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées selon la proportion des charges hydraulique et organique réservées;

**Considérant** la réception de la proposition d'EnviroServices, 741-2020-000-01, au coût de 145 \$ plus taxes de l'heure pour frais d'ingénieur et des dépenses au coût réel majoré de 15 %, en date du 27 janvier 2020.

2020-03-070

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer toute entente entre les parties.

**DE MANDATER** EnviroServices pour assistance professionnelle dans le cadre de la révision de l'entente industrielle en vigueur.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41400-411 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.13 *Demande auprès du MTQ – Réduction de la vitesse et autres*

**CONSIDÉRANT** qu'à plusieurs reprises la municipalité a, par le passé, fait des demandes auprès du ministère des Transports du Québec afin de réduire la vitesse sur la route 125 et aussi d'interdire le stationnement sur cette même route;

**CONSIDÉRANT** que la situation s'envenime d'année en année et se reflète par le nombre d'accidents répertoriés, lire aussi accidents avec décès;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs commerces sont établis sur la route 125, plusieurs kiosques d'envergures tels que : fruits et légumes, aéroport, ainsi que plusieurs autres types de commerces;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs résidences y ont aussi façade à même de petits quartiers résidentiels et que la route 125 est leur seul accès à la propriété.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un accroissement constant de l'achalandage de véhicules sur la route 125, et ce à toute heure du jour, mais, principalement pendant les heures de pointe les jours de semaine et constamment durant toute fin de semaine.

**CONSIDÉRANT** qu'il y va de la sécurité des usagers de la route et des résidents de ce secteur en particulier;

**CONSIDÉRANT** l'accroissement à venir de la circulation, vu le dézonage prévu dans le secteur du parc industriel et para-industriel;

**CONSIDÉRANT** qu'un futur ensemble résidentiel est prévu au sud du périmètre urbain existant;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu, dans ce secteur, la création de nombreux logements;

**CONSIDÉRANT** que la circulation du secteur a considérablement augmentée depuis l'arrivée de la station-service/dépanneur et des commerces de restauration rapide;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a plus de 1200 employés, sur deux quarts de travail, qui travaillent chez Olymel, qui empruntent cette intersection et qui vous ont transmis une pétition en avril 2018;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

**CONSIDÉRANT** la pétition des citoyens du secteur, déposée dernièrement à l'attention du conseil municipal de Saint-Esprit;

POUR TOUS CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE;

2020-03-071

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPUYER** la pétition des citoyens.

**DE REDEMANDER** au ministère des Transports du Québec de :

- **Réduire** la vitesse à 70 km/heure sur la route 125 à partir de l'intersection de la route 125 et de la route 158, et ce, jusqu'à la limite de la municipalité de Sainte-Julienne;
- **D'installer** des panneaux d'interdiction de stationner sur le côté est de la route 125, soit devant le kiosque de fruits et légumes *Les Jardins Majeau*;

**Que copie de la présente soit acheminée pour appui à la MRC de Montcalm, à chacune des municipalités de la MRC de Montcalm, aux députés de la région ainsi qu'aux porteurs de la pétition.**

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.14 Autorisation pour aller en appel d'offres sur invitation ou public - Aménagement paysager

REPORTÉ.

~~~~~

#### **7.15 Autorisation pour aller en appel d'offres sur invitation pour services professionnels - Révision des règlements d'urbanisme**

2020-03-072

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** monsieur Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement, à procéder par invitation auprès de trois (3) ou quatre (4) firmes ayant l'expertise pertinente à nous soumettre un prix pour la refonte de notre réglementation d'urbanisme, étant donné l'adoption du schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.16 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 4 362 678, 163 rang de la Côte Saint-Louis – rénovation du bâtiment principal

Considérant que le projet consiste au remplacement des portes et fenêtres, revêtement extérieur, soffite, fascia et persiennes et de la galerie en façade;

Considérant que ce projet est assujetti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

2020-03-073

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de rénovation du bâtiment principal sur le lot 4 362 678 tel que demandé, en suggérant de garder les portes de la grange rouges comme sur le projet, même si celles-ci ne sont pas assujetties au PIIA (afin de créer un rappel vers le bâtiment principal).

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 12 avril 2020.

ADOPTÉE.



7.17 *Autorisation de signature d'une entente relative à l'opération de la concession du restaurant du terrain de balle*

2020-03-074

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir avec monsieur Christian Ricard pour l'opération de la concession du restaurant du terrain de balle pour la saison 2020 aux conditions prévues à ladite entente.

ADOPTÉE.



7.18 *Acquisition de deux friteuses pour le restaurant du terrain de balle*

Considérant que les friteuses du restaurant du terrain de balle sont défectueuses ou désuètes;

Considérant la soumission reçue de *Spécialités Commerciales* pour l'achat de deux friteuses, au coût de 2 800 \$ plus taxes;

2020-03-075

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER l'achat de deux friteuses au coût de 2 800 \$ plus taxes pour le restaurant du terrain de balle.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70150-726** et d'en autoriser le paiement.

DE VIRER la somme nécessaire du poste budgétaire 02-70150-522.

ADOPTÉE.



7.19 *Programmation de la Journée de la pêche 2020*

Considérant que la Journée de la pêche 2020 se tiendra le samedi 6 juin 2020;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

Considérant la programmation et la proposition budgétaire pour la réalisation de l'activité déposées par le *Comité Loisirs et sports*;

Considérant la recommandation favorable du *Comité Loisirs et sports*.

2020-03-076

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER un budget total de **6 700 \$** pour voir aux dépenses en lien avec l'organisation de cette journée, et ce, tel que prévu à la programmation déposée par le *Comité Loisirs et sports*.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, postes budgétaires prévus au budget 2020, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.20 **Contrat d'animation pour le camp de jour 2020**

2020-03-077

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER l'entreprise *Les Productions Méga-Animation inc.* pour voir à organiser et à animer le camp de jour thématique 2020 tel que décrit dans l'offre de services #20-041LS. La municipalité contribue de cette façon :

- Remboursement pour les résidents de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest 55 \$
(subvention de la municipalité 52.5 % du coût d'inscription)
- Remboursement pour les non-résidents, mais travaillant à Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest 35 \$
(subvention de la municipalité 33.3% du coût d'inscription)

Aucun montant n'est versé pour les frais du service de garde.

Entre autres obligations inscrites au contrat, la municipalité s'engage à verser la rémunération à 50 % de deux (2) à (3) trois animateurs, travaillant entre 30 et 40 heures par semaine, selon le salaire négocié entre l'animateur et *Les Productions Méga-Animation inc.*, salaire normalement admissible à une subvention d'Emploi été Canada.

Le camp de jour se déroule de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi du 25 juin au 14 août 2020 inclusivement.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70150-996** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.21 **Autorisation pour la tenue de la Journée verte 2020**

Considérant que la Journée verte aura lieu le 2 mai 2020;

Considérant qu'il y aura plusieurs kiosques sur les lieux pour donner de l'information, fleurs, arbres, etc.;

Considérant que l'organisation de l'évènement nécessite l'aide de deux (2) bénévoles pour aider à faire la signalisation sur le site;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

Considérant la recommandation favorable du Comité Environnement et aménagement.

2020-03-078

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER et d'allouer un budget de **1 830 \$** net à la tenue de l'activité Journée verte du 2 mai 2020, soit pour acheter des fleurs (500 \$), transport de 35 tonnes de compost (630 \$), conférence (600 \$) (sujet environnement), location bonhomme soufflé (55 \$) et repas bénévoles (45 \$).

DE DEMANDER l'aide de deux bénévoles à la maison des jeunes de Saint-Esprit pour voir à la signalisation sur le site pendant l'activité, soit de 8 h à 16 h le 2 mai 2020. À titre de compensation et de remerciement, la municipalité versera un montant de 100 \$ à la Maison des jeunes directement. Le dîner sera également offert par la municipalité.

DE NOMMER le Comité Environnement et aménagement comme responsable de la Journée verte 2020. L'entreprise EBI Environnement inc. sera responsable du transport de compost qui sera mis à la disposition des citoyens qui en désirent. Le tout sera livré au garage municipal.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités de fonctionnement, postes budgétaires prévus au budget 2020, et d'en autoriser le paiement.

D'AVISER la MRC de Montcalm qu'un conteneur pour ramasser les pneus et des effectifs soient prévus au devis pour la tenue de l'évènement.

ADOPTÉE.



7.22 **Autorisation pour la tenue de l'activité Fête nationale du Québec 2020**

Considérant que la Fête nationale du Québec 2020 se tiendra le mardi 23 juin 2020;

Considérant la programmation et la proposition budgétaire pour la réalisation de l'activité déposées par le *Comité Loisirs et sports*;

Considérant la recommandation favorable du *Comité Loisirs et sports*.

2020-03-079

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la tenue de la *Fête nationale du Québec* qui se tiendra le 23 juin 2020.

DE NOMMER le *Comité Loisirs et sports* comme responsable de la *Fête nationale du Québec* 2020.

DE DEMANDER à la municipalité de Saint-Roch-Ouest de participer à l'évènement en contribuant pour un montant de **500 \$** plus taxes.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, postes budgétaires prévus au budget 2020, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

7.23 *Don au CPA Tourbillon des Laurentides inc.*

Considérant que le CPA Tourbillon des Laurentides inc. tiendra sa 40^e Revue sur glace les 25 et 26 avril 2020;

Considérant que nous avons plusieurs jeunes de Saint-Esprit qui sont inscrits en patinage artistique dans ce club;

Considérant que deux (2) billets sont offerts gracieusement à la municipalité et qu'ils seront offerts aux employés qui désirent assister à cette revue sur glace.

2020-03-080

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE VERSER un don de 200 \$ au CPA Tourbillon des Laurentides inc. pour la 40^e Revue sur glace du 25 et 26 avril prochains.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-991 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.24 *Avril, décrété mois de la jonquille*

Considérant que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer.

2020-03-081

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE DÉCRÉTER le mois d'avril *Mois de la Jonquille*. Les membres du conseil municipal encouragent la population à appuyer généreusement la cause de la Société canadienne du cancer.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

ADOPTÉE.



8. VARIA

Aucun sujet.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière par intérim, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

*Nicole Renaud,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 52, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

2020-03-082

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



- Original signé -

*Sandra Cardin
Mairesse suppléante et
Présidente d'assemblée*

- Original signé -

*Nicole Renaud
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim*

Je, Sandra Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

*Sandra Cardin
Mairesse suppléante et Présidente d'assemblée*